

Inscriptions

- Droits d'inscription : 100 euros
- Cocktail déjeunatoire (facultatif) : 30 euros
- Etudiants hors Université Jean Moulin (Lyon III) : 30 euros sans cocktail
- Enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants de l'Université Lyon III : **gratuité**

Journée validée dans le cadre de la formation continue (7 heures)



RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Luc Mayaux, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III), membre du comité consultatif du secteur financier

CONTACTS

Laurence DURRY

Responsable administrative
de l'équipe de droit privé
edprive@univ-lyon3.fr
04 26 31 88 49

Maria-Paula EDO

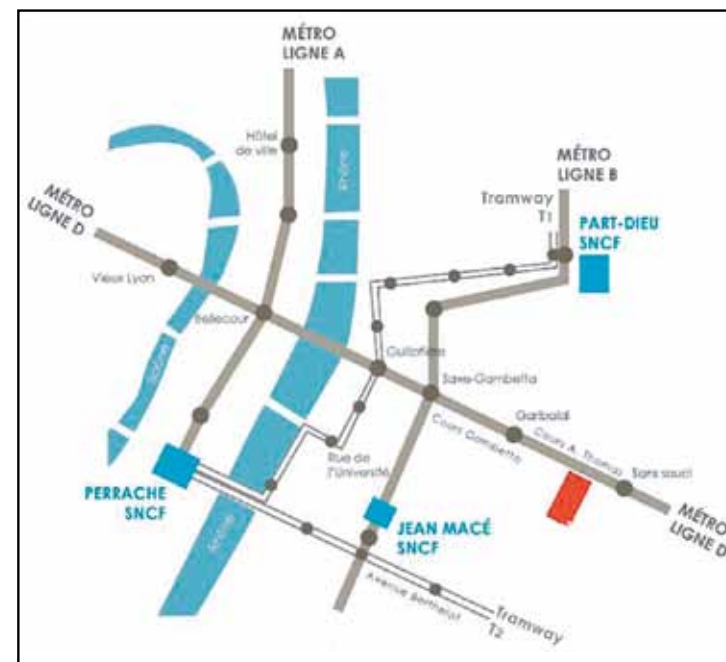
Gestionnaire administrative
de l'équipe de droit privé
edprive@univ-lyon3.fr
04 26 31 87 57

POUR VENIR

À LA FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ JEAN-MOULIN LYON 3

Auditorium Malraux,
Manufacture des Tabacs
16 rue Rollet - 69008 Lyon

© momius - Fotolia © tecnabeena - Fotolia



Plan d'accès à la Manufacture

WWW.UNIV-LYON3.FR



LYON
21 MARS 2014

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR D'ASSURANCE : ENTRE PERMANENCE ET NOUVEAUTÉS

Organisation

Université Jean-Moulin Lyon 3 - Faculté de Droit - Equipe de recherche en droit privé - Institut des Assurances de Lyon



Partenaires



Auditorium MALRAUX
Manufacture des Tabacs - 16 rue Rollet - 69008 LYON

INTRODUCTION

8h30-9h00 : Accueil

9h :

Allocutions de bienvenue

Franck Marmoz, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Stéphanie Porchy-Simon, Directrice de l'Equipe de Droit Privé, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

Sabine Abravanel-Jolly, Directrice de l'Institut des Assurances de Lyon de l'Université Jean Moulin (Lyon III)

9h30 :

Exposé introductif : Qu'est-ce qu'un consommateur d'assurance ?

Luc Mayaux, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III), membre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

I - ÉTENDUE DE LA PROTECTION

Présidence : **Georges Durry**, Président honoraire de l'Université Panthéon-Assas Paris II

PROTECTION GÉNÉRALE

10h00 :

Protection par le droit civil

Béline Waltz, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

10h20 :

Protection par le droit des assurances

Maud Liaras, Doctorante à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

10h40 : Débat

11h00 : Pause

PROTECTION SPÉCIALE

11h20 :

Protection contre les clauses abusives

Marc Bruschi, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur de l'Institut des assurances d'Aix-Marseille

11h40 :

Protection par la renonciation et la résiliation : le volet substantiel de la « loi Hamon »

Anne Pélissier, Professeur à l'Université de Montpellier I, Directrice du Master de droit des assurances

12h15 : Discussion

12h30 : Cocktail déjeunatoire sur réservation

II - MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION

Présidence : **Marc Bruschi**, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur de l'Institut des assurances d'Aix-Marseille

PROTECTION ET RÉSOLUTION DES CONFLITS

14h :

Assurance et actions de groupe : le volet processuel de la « loi Hamon »

Maud Asselain, Maître de conférences à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV), Directrice de l'Institut des assurances de Bordeaux

14h30 :

Assurance et médiation

David Noguero, Professeur à l'Université Paris Descartes, médiateur du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA)

14h50 : Débat

PROTECTION ET PRÉVENTION DES CONFLITS : QUELS ACTEURS POUR QUELLE PROTECTION ?

15h00 : Table ronde

Introduction et animation par **Luc Mayaux** avec la participation de **Maxime Chipoy**, Responsable du service des études, UFC Que choisir ?, **Catherine Le Rudulier**, Secrétaire générale adjointe en charge du secteur de l'assurance, Comité consultatif du secteur financier (CCSF), **Philippe Poiget**, Directeur des affaires juridiques fiscales et de la concurrence, Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et **Barbara Souverain-Dez**, Directrice adjointe, direction des pratiques commerciales, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

16h : Débat

16h15 : Pause

16h30 :

Rapport de synthèse :

Jérôme Kullman, Professeur à l'Université Paris-Dauphine, Directeur de l'Institut des assurances de Paris

17h00 : Fin des travaux

Le projet de loi « Hamon » relatif aux consommateurs intéresse particulièrement le consommateur d'assurance, que ce soit directement (par l'instauration d'une résiliation « infra-annuelle » passée la première année du contrat, d'un droit de renonciation en cas de multi-assurance ou d'une faculté de substitution d'assureur en assurance « empunteurs ») ou indirectement à travers l'instauration de l'action de groupe. Il faut débattre de ces nouveautés mais aussi de l'étendue actuelle de la protection du consommateur d'assurance et de la manière dont cette protection est mise en œuvre. Tel est l'objet de ce colloque où interviendront aussi bien des universitaires spécialistes de la matière que les principaux acteurs du monde de la consommation et de l'assurance.

